

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 1881.

Rapport présenté par la Commission de l'Intérieur, sur le Projet de Loi ouvrant un crédit spécial au Département de l'Intérieur pour couvrir les dé- penses relatives à la participation des producteurs belges à l'Exposition Internationale d'électricité, à Paris.

(Voir le n^o 97, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président; BONNET, COLLET,
le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE et BIART, Rapporteur.

MESSIEURS,

Une Exposition internationale d'électricité s'ouvrira à Paris, dans le courant du mois d'août prochain. La Belgique est invitée à prendre part à cette exposition. Nos producteurs ne peuvent manquer de répondre à l'appel qui leur est adressé et de profiter de l'occasion qui leur est offerte d'affirmer une nouvelle fois, à l'étranger, leur activité dans le domaine tout entier de la science et de l'industrie.

En effet, l'importance que l'application de l'électricité aux branches si nombreuses de l'art et de l'industrie a prise dans notre pays, est indiscutable; il y a même plus, la fabrication de moteurs et d'appareils électriques a pris depuis quelques années une telle extension en Belgique que, sous ce rapport, cette dernière peut hardiment mettre ses produits en concurrence avec les produits similaires de la plupart des autres pays de l'Europe.

Cette double raison permet d'affirmer que la Belgique sera dignement représentée à la prochaine Exposition internationale à Paris.

Votre Commission, Messieurs, à l'unanimité de ses membres présents, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi qui met à la disposition du Département de l'Intérieur un crédit spécial de 50,000 francs, aux fins de couvrir les dépenses relatives à la participation des producteurs belges à l'Exposition internationale d'électricité à Paris.

Ce Projet de Loi a été voté sans observation par la Chambre des Représentants dans sa séance du 31 mars 1881.

Le Rapporteur,
BIART.

Le Président,
Baron DE SELYS LONGCHAMPS.